



AR - DE - EN - ES - FR - IT - PL - PT

**MESSAGE DU SAINT-PÈRE LÉON XIV
À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'EXHORTATION APOSTOLIQUE POST-SYNODALE
AMORIS LAETITIA**

[Multimédia]

Chers frères et sœurs !

Le 19 mars 2016, le [Pape François](#) a offert à l'Église universelle un message lumineux d'espérance concernant l'amour conjugal et familial : l'Exhortation apostolique [Amoris laetitia](#), fruit de trois années de discernement synodal soutenues par l'Année Sainte de la Miséricorde. En ce dixième anniversaire, nous voulons rendre grâce au Seigneur pour l'élan donné à l'étude et à la conversion pastorale de l'Église et lui demander le courage de poursuivre le chemin, en accueillant toujours à nouveau l'Évangile, dans la joie de pouvoir l'annoncer à tous.

Comme l'enseigne le [Concile Vatican II](#), la famille est « le fondement de la société », [1] don de Dieu et « école d'enrichissement humain ». [2] Par le Sacrement du mariage, les époux chrétiens constituent une sorte d' « Église domestique », [3] dont le rôle est essentiel pour l'éducation et la transmission de la foi. Dans le sillage de l'élan conciliaire, les deux Exhortations apostoliques [Familiaris consortio](#) – donnée par [Saint Jean-Paul II](#) en 1981 – et [Amoris laetitia](#) ([AL](#)) ont toutes deux stimulé l'engagement doctrinal et pastoral de l'Église au service des jeunes, des conjoints et des familles.

Prenant acte « des changements anthropologiques et culturels » ([AL](#), 32) qui se sont accentués au cours des trente-cinq dernières années, le Pape François a voulu engager davantage l'Église dans la voie du discernement synodal. Son discours du 17 octobre 2015, prononcé lors de la XIV^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des évêques sur la famille, invite à une « écoute réciproque » au sein du peuple de Dieu, « tous à l'écoute de l'Esprit Saint, l'« Esprit de Vérité » (*Jn* 14, 17), pour savoir ce qu'il « dit aux Églises » (*Ap* 2, 7) ». Et il précise qu'il n'est « pas possible de parler de la famille sans interpeller les familles, en écoutant leurs joies et leurs espérances, leurs douleurs et leurs angoisses ».

[4]

En récoltant les fruits du discernement synodal, *Amoris laetitia* offre un enseignement précieux que nous devons continuer à approfondir aujourd'hui : l'espérance biblique de la présence aimante et miséricordieuse de Dieu, qui permet de vivre des « histoires d'amour » même lorsque l'on traverse des « crises familiales » ([AL](#), 8) ; l'invitation à adopter « le regard de Jésus » ([AL](#), 60) et à stimuler sans relâche « la croissance, la consolidation et l'approfondissement de l'amour conjugal et familial » ([AL](#), 89) ; l'appel à découvrir que l'amour dans le mariage « donne toujours la vie » (*AL*, 165) et qu'il est « réel » précisément dans son caractère « imité et terrestre » ([AL](#), 113), comme nous l'enseigne le mystère de l'Incarnation. Le pape François affirme « la nécessité de chercher de nouveaux chemins pastoraux » ([AL](#), 199) et de « renforcer l'éducation des enfant ~~s~~ (chap. VII), tout en invitant l'Église à « accompagner, discerner et intégrer la fragilité ~~é~~ (chap. VIII), en dépassant une conception réductrice de la norme, et à promouvoir « la spiritualité qui jaillit de la vie familiale » ([AL](#), 313).

Comme j'ai eu l'occasion de le dire aux jeunes réunis à Tor Vergata pendant le Jubilé de l'Espérance, « la fragilité [...] fait partie de la merveille que nous sommes » : nous ne sommes pas faits « pour une vie où tout est acquis et immobile, mais pour une existence qui se régénère constamment dans le don, dans l'amour ». [5] Pour servir la mission d'annoncer l'Évangile de la famille aux jeunes générations, nous devons apprendre à évoquer la beauté de la vocation au mariage précisément dans la reconnaissance de la fragilité, afin de réveiller « la confiance dans la grâce » (*AL*, 36) et le désir chrétien de sainteté. Nous devons également soutenir les familles, en particulier celles qui souffrent des nombreuses formes de pauvreté et de violence présentes dans la société contemporaine.

Nous rendons grâce au Seigneur pour les familles qui, malgré les difficultés et les défis, vivent « la spiritualité de l'amour familial [...] faite de milliers de gestes réels et concrets » (315). J'exprime également ma gratitude aux Pasteurs, aux agents pastoraux, aux Associations de fidèles et aux Mouvements ecclésiaux engagés dans la pastorale familiale.

Notre époque est marquée par des transformations rapides qui, plus encore qu'il y a dix ans, rendent nécessaire une attention pastorale particulière aux familles, auxquelles le Seigneur confie la tâche de participer à la mission de l'Église d'annoncer et de témoigner l'Évangile. [6] Il existe en effet des lieux et des circonstances où l'Église « ne peut devenir le sel de la terre » [7] que par l'intermédiaire des fidèles laïcs et, en particulier, des familles. C'est pourquoi l'engagement de l'Église dans ce domaine doit être renouvelé et approfondi, afin que ceux que le Seigneur appelle au mariage et à fonder une famille puissent vivre leur amour conjugal dans le Christ et que les jeunes se sentent attirés par l'intensité de la vocation matrimoniale dans l'Église.

Prenant acte des changements qui continuent d'influencer les familles, j'ai décidé de convoquer en octobre 2026 les Présidents des Conférences Épiscopales du monde entier, afin de procéder, dans l'écoute réciproque, à un discernement synodal sur les mesures à prendre pour annoncer l'Évangile aux familles aujourd'hui, à la lumière d'*Amoris laetitia* et en tenant compte de ce qui se réalise dans les Églises locales.

Je confie ce cheminement à l'intercession de saint Joseph, gardien de la Sainte Famille de Nazareth.

Du Vatican, le 19 mars 2026, solennité de saint Joseph.

LÉON PP. XIV

[1] Conc. Œcum. Vat. II, Const. Past. *Gaudium et spes*, 52.

[2] *Ibid.*

[3] Id., Const. dogm. *Lumen gentium*, 11.

[4] François, *Discours à l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des Évêques* (17 octobre 2015).

[5] *Homélie lors de la messe pour le Jubilé des jeunes* (3 août 2025).

[6] Cf. Exhort. ap. *Familiaris consortio* (22 novembre 1981), 17.

[7] Conc. Œcum. Vat. II, Const. dogm. *Lumen gentium*, 33.

Copyright © Dicastère pour la Communication - Libreria Editrice Vaticana



Le SAINT-SIÈGE

[FAQ](#) [NOTES LÉGALES](#) [COOKIE POLICY](#) [PRIVACY POLICY](#)